



La collectivité d'APT peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E pourrait être recruté au sein de la commune d'APT, pour exercer les fonctions d'adjoint technique dans le service « nettoyage » à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 2 août 2010.

L'Etat prendra en charge 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

**LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE**

**PROPOSE** le recrutement d'un C.A.E pour exercer les fonctions d'adjoint technique à temps partiel à raison de 26 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 2 août 2010.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ce contrat d'accompagnement dans l'emploi sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**